

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 006-260603030-20240328-DEL1ROB24CDE-DE

2024



CAISSE
DES ÉCOLES
VILLE DE LA TRINITÉ

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PREAMBULE

Dans les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs avant la tenue de la séance.

Créée en France en 1849, la caisse des écoles a été institutionnalisée en 1867 puis généralisée dans toutes les communes en 1882 ; ces dispositions ont été codifiées dans le code de l'éducation.

Juridiquement, la caisse des écoles est un établissement public communal ou intercommunal chargé d'encourager la fréquentation scolaire. La création d'un tel établissement est obligatoire dans chaque commune même si depuis 2001, elle peut être dissoute lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération comptable au cours des trois dernières années. Chaque caisse des écoles est présidée par le maire et administrée par un comité composé de 3 membres de droits, d'un collègue d'élus nommés par la commune et de membres de la communauté éducative qui constitue le collège des sociétaires élus.

En 2022, après plusieurs années d'inactivité, le Maire et le Conseil Municipal ont décidé de réactiver la Caisse des écoles pour porter l'ambition de concourir à la réussite éducative du plus grand nombre

La caisse des écoles fixe dans ses statuts 2 orientations pour lesquelles des projets et des actions spécifiques seront conduites auprès des enfants dans et hors cadre scolaire.

- **Développer et construire une offre de service permettant à tous les enfants d'avoir accès aux moyens de la réussite**

Réussite éducative et réussite scolaire sont 2 concepts distincts :

La réussite éducative fait référence au développement personnel global de l'enfant sur le plan physique, intellectuel, affectif, social et moral. Elle nécessite des environnements favorables et l'appui d'une grande diversité d'acteurs afin que les jeunes puissent déployer tout leur potentiel.

La réussite scolaire met l'accent sur la mission de l'école qui vise à amener les élèves à réussir leur parcours scolaire. Les évaluations et les diplômes font partie des indicateurs permettant de mesurer cette notion

La réussite éducative ne peut donc pas se limiter à des actions visant la réussite scolaire. Pour que chaque enfant puisse s'accomplir, identifier ses compétences et ses savoirs faire, il faut lui permettre de découvrir d'autres univers culturels, sportifs, artistiques. L'estime de

soi passe par la nécessaire identification de pratiques dans lesquelles l'enfant ne se sentira pas en échec et pourra valoriser ses compétences.

- **Faire de chaque enfant un citoyen accompli, conscient de ses droits et de ses devoirs en agissant sur les savoirs êtres**

Devenir citoyen, c'est se respecter et respecter les autres dans le cadre posé par la République dans laquelle on évolue. C'est avoir conscience de ses droits mais sans oublier aussi ses devoirs. Il s'agira de développer le sens civique, être un citoyen vert, un citoyen numérique, l'égalité homme femme, la prévention de la délinquance.....

PARTIE 1/ LE CONTEXTE, LE PROJET

Le contexte général

- **Un contexte international incertain**

Les incertitudes économiques mondiales, le niveau élevé des coûts énergétiques, la persistance d'une inflation généralisée en zone euro et dans la plupart des pays du monde, la guerre en Ukraine, la guerre entre Israël et le Hamas, la persistance de la menace terroriste en France et dans le monde, ont marqué l'année 2023. Ces événements s'inscrivent après la longue pandémie de COVID 19 et une période de crise économique qui a affaibli le pouvoir d'achat des populations du monde entier. L'offre monétaire s'est durablement réduite.

L'impact de ces éléments essentiels, entre autres, génère un contexte de fortes tensions. Les collectivités locales par leur préoccupation de l'intérêt général du quotidien, de par la proximité des services publics aux usagers et la pérennité des projets qu'elles conduisent, n'ont eu de cesse de renforcer la puissance publique en agissant concrètement.

- **Le contexte national et le projet de Loi de Finances 2024 « maitriser la dépense pour investir dans l'avenir »**

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un contexte national encore marqué par l'inflation et par une croissance économique en très légère augmentation. Pour ce deuxième budget de la mandature législative, le Gouvernement base ses prévisions sur une hypothèse de reflux de l'inflation qui passerait de + 4,9 % en 2023 à + 2,6 % en 2024.

Concernant la croissance économique, le PIB poursuivrait sa hausse en 2024 avec une augmentation de + 1,4 % contre + 1 % en 2023. Cette croissance du PIB serait rendue possible par une détente des prix des matières premières, par le rebondissement des parts de marché à l'exportation ainsi que par un marché du travail qui continue d'être dynamique malgré un ralentissement. Le principal facteur de nature à freiner l'activité

serait désormais constitué par la hausse des taux d'intérêt affectant en particulier l'investissement des ménages.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3 % du PIB à horizon 2027. Pour l'année 2024, le projet de loi de finances prévoit une diminution du déficit public qui passerait de - 4,9 % en 2023 à - 4,4 % en 2024. En 2023 le déficit devrait être contenu à - 4,9 % du PIB contre - 5 % prévu dans la loi de finances, en partie grâce à la baisse observée sur les prix de l'énergie qui a permis de diminuer le coût des différentes mesures de soutien mises en place.

Le projet

En lien étroit avec les services de la direction de l'éducation, **la caisse des écoles est un établissement public local qui a pour mission de favoriser le développement de l'instruction publique**, faciliter les projets d'éducation, mener des actions de réflexion et de concertation dans le contexte du projet éducatif communal avec une direction de l'éducation de la jeunesse et de la vie associative constituée depuis septembre 2023 de 8 services :

Personnel des écoles, vie scolaire, guichet famille, petite enfance, service des loisirs éducatifs, jeunesse, sport, école de musique et vie associative.

La particularité et l'intérêt de la caisse des écoles sont de permettre aux membres de la communauté éducative, de participer aux différentes instances et ainsi d'être associés aux décisions relatives aux divers projets en lien avec les enfants et la jeunesse.

A. Répondre aux besoins du territoire

La Trinité dispose de

-  4 groupes scolaires, d'une école élémentaire et d'une école maternelle, non constituées en groupe scolaire mais amenées à le devenir en septembre 2024
-  qui accueillent environ 1 100 élèves de maternelle et de primaire.
-  Un collège d'environ 600 élèves

Diagnostic préalable :

La ville de La Trinité présente des caractéristiques sociologiques particulières. Ville où les moins de 18 ans représentent 11% de la population et où 10% des familles bénéficient des minimas sociaux dont 60% issu de la prime d'activité, le taux de chômage y est inférieur à la moyenne départementale mais les parents exercent majoritairement des métiers peu qualifiés. Les CSP ouvriers/employés y sont sur-représentés et les familles monoparentales nombreuses.

Dans ce contexte, une politique volontariste en matière d'éducation est déployée, mais cette politique visant à permettre aux enfants d'avoir une facilité d'accès aux moyens concourant à la réussite éducative doit s'accompagner de service public visant à accompagner et soutenir la parentalité.

L'offre de service auprès des enfants de 0 à 18 ans est pensée de manière transversale et complémentaire pour faciliter l'accès à un service public de proximité qui fait sens dans leur parcours. La reprise de compétence initiée en 2021 devenue maintenant effective permet de mettre en œuvre les politiques éducatives dans un continuum prenant en compte les difficultés repérées que ce soit dans le champ de la petite enfance ou dans celui du parcours scolaire de l'enfant.

Concernant les indicateurs de parcours scolaire, après 17 ans la scolarisation chute fortement. 52,1 % seulement des jeunes poursuivent des études supérieures et il faut noter que seulement 29,1 % des garçons sont toujours scolarisés à cet âge ce qui implique une vigilance accrue et des leviers à trouver pour lutter contre le décrochage scolaire et concourir à la réussite éducative des jeunes du territoire.

L'éloignement des parents de l'école, du suivi de la scolarité de leurs enfants et les difficultés diverses qu'ils rencontrent pour soutenir leurs enfants dans leurs apprentissages nécessitent la mise en œuvre de nombreux dispositifs de service public pour soutenir les enfants et leur famille.

Il ne s'agit pas de porter des actions disparates pour accompagner les enfants de la commune mais d'inscrire l'ensemble des interventions dans un cadre concerté autour des besoins de l'enfant et de l'accompagnement de ses parents en partenariat, avec les acteurs associatifs et publics nombreux à intervenir sur le territoire.

La réponse en matière d'action publique dans le domaine de l'éducation ne peut pas s'incarner par une itinérance de quelques actions ponctuelles mais s'articuler les unes avec les autres pour créer une synergie d'intervention au bénéfice des enfants en se fixant pour cap de couvrir les besoins spécifiques de chacun d'entre eux.

Logique d'action :

Dans cette perspective la caisse des écoles intégrera des moyens humains supplémentaires en 2024 ainsi que des services et des actions afin d'accompagner cette montée en compétence progressive :

- Un poste administratif assurant la régie de la caisse des écoles et un appui à son administration.
- Le service jeunesse avec son bureau information jeunesse et la maison des jeunes comprenant 3 agents intègrent en 2024 la caisse des écoles. L'objectif est de travailler sur cet indicateur inquiétant de jeune ne poursuivant pas d'études

supérieurs et stoppant leur scolarité en fin de troisième ou en cours d'année dès la seconde. Il s'agira de déployer des actions visant à accompagner ces jeunes mais surtout à mieux les repérer en amont. Ces jeunes ne fréquentent aucun des services publics. Il est donc nécessaire d'établir des liaisons avec le collège et le lycée pour travailler cette question de manière préventive.

- Un poste administratif au guichet famille dans le cadre des inscriptions liées au service jeunesse et à la gestion administrative des actions
- Un poste d'éducateur sportif qui assure les cycles sports dans les écoles mais aussi des interventions sur le péri et l'extrascolaire. Cet éducateur assure également des stages sportifs durant les vacances
- Des animateurs en charge du programme Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité mais également de la conduite du Programme de réussite éducative pour lequel la Caisse des écoles vient de déposer un projet. Le quartier GARES de la commune vient d'être reconnu en Janvier 2024 par l'Etat dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. A ce titre, la commune et ses établissements publics connexes peuvent se voir attribuer de nouvelles subventions pour des actions concourant à la réussite éducative.

B. L'engagement de la Ville

Le Budget de la Ville permettra l'équilibre du Budget de la Caisse des Ecoles. Pour l'année 2024 la contribution communale pour financer les actions et services portés par la caisse des écoles est de 504 000 euros

PARTIE 2/ LE CONTEXTE FINANCIER 2023

Les premières actions de la Caisse des écoles ont débuté en septembre 2022. En 2023, elles se sont renforcées avec le portage du dispositif « chèque activité jeune » et le lancement de la deuxième classe orchestre à l'école Lepeltier. En 2024, comme évoqué dans le chapitre précédent toutes ces actions seront reconduites et de nouvelles actions vont venir renforcer l'action de la caisse des écoles : Le Programme de réussite éducative et les actions à destination de la jeunesse pour freiner le phénomène de sortie du système scolaire.

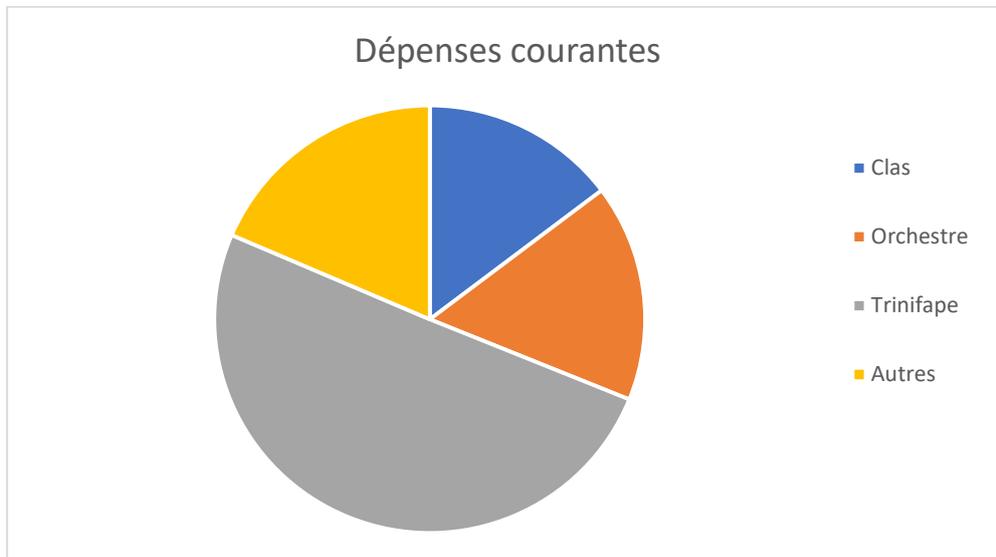
I. Le budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

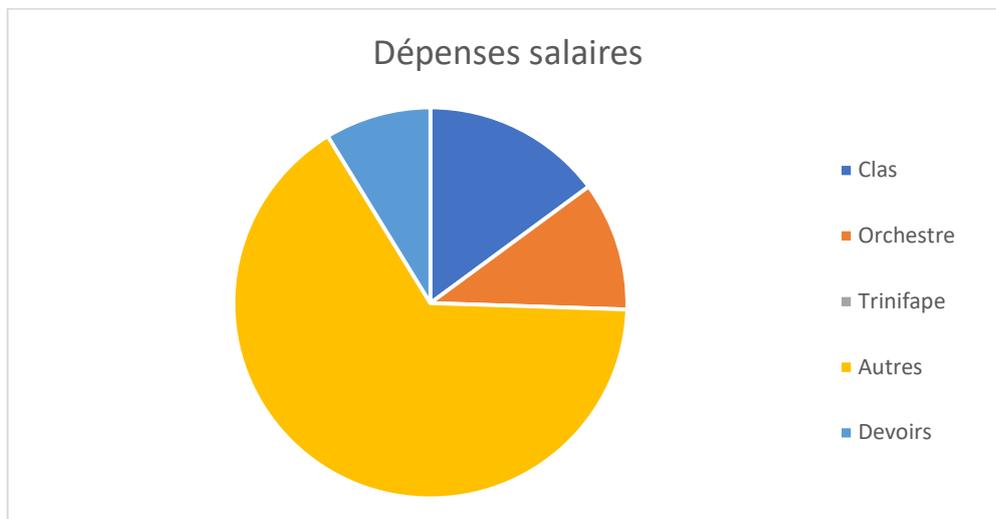
Les dépenses de fonctionnement 2023 sont de l'ordre de 134 589.29€

- Chapitre 011 dépenses courantes : 11 075.55€ comprennent principalement
 - Prestation de services : artistes intervenants Trinifape pour l'animation des workshops

- Fournitures
- Alimentation
- Assurance



- Chapitre 012 dépenses de personnel : 109 820€ représentant
 - un agent titulaire
 - un agent non titulaire
 - la refacturation des heures de l'encadrement et des fonctions supports
 - la refacturation des heures pour l'aide aux devoirs
 - la refacturation des heures des professeurs de musique dans le cadre de l'orchestre à l'école
 - la refacturation des heures du CLAS



Les recettes de fonctionnement

La participation de la commune pour 150 000€ a permis d'équilibrer les dépenses

II. Le budget d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont :

- Chapitre 21 en Achats d'instruments de musique 6 501.02€ dans le cadre du projet Orchestre à l'école

Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fait par la reprise de l'excédent d'investissement 2023 pour 31 276.52 €.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Pour 2024, les projets portés par la Caisse des Ecoles seront

TRINIFAPE reconduction

La Trinité fait son FAPE (Festival des Arts Pour les Ecoles). Ce projet intégralement financé par la caisse des écoles s'inscrit dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire. (PEAC).

Dans la continuité de Zarpaillon, le groupe scolaire Victor Asso à vocation à devenir le pôle ressources artistiques des écoles trinitaires. Sa proximité avec la médiathèque et le jardin Tagnati favorisera la réalisation d'un travail artistique ouvert sur la ville et en logique avec l'ambition de réaménagement de l'axe du Laghet en centre-ville autour des arts et de la culture. Objectif de ce projet : permettre l'ouverture de l'école à des artistes qui viendront animer des ateliers artistiques au sein de l'école.

Dans ce cadre l'école bénéficie du financement par la caisse des écoles de 6 workshops avec un artiste qui interviendra 12h00 directement avec les enfants. Une enveloppe de 275 euros est également affectée à chacun de ces workshops pour l'achat du matériel d'art plastique nécessaire à la production des œuvres réalisées par les enfants.

Les autres écoles de la commune se sont associées à ce projet et bénéficieront uniquement d'une enveloppe financière pour l'achat du matériel d'art plastique à hauteur de 120 € par classe

L'éducation nationale prévoit chaque année un thème associé à un lieu d'exposition qui doit faire l'objet d'une visite par les enfants. Plusieurs lieux artistiques sont inscrits dans ce programme. Villa Arson, Mamac, CIAC et espace de l'art concret. Le thème 2024 est Re-création, copier n'est pas jouer

En fin d'année une exposition sera réalisée pour exposer les œuvres des enfants faites dans toutes les écoles trinitaires participant au programme mais également avec les services périscolaires, petite enfance, jeunesse qui se sont également associées au projet.

ORCHESTRE A L'ECOLE

Travaillé en lien avec l'éducation nationale dès le printemps 2022, tous les élèves de CE2 de l'année scolaire 2022-2023 de l'école élémentaire LEPELTIER participent au programme orchestre à l'école.

Soutenu par l'Association nationale qui finance 50% des investissements, le choix de la classe de CE2 est en lien avec le cadrage méthodologique prévu par le dispositif orchestre à l'école. Ce programme qui se veut non élitiste vise à permettre à une classe entière sans sollicitation du souhait des enfants ou des parents une pratique instrumentale régulière et encadrée.

Le projet s'appuie intégralement sur les ressources de notre école de musique municipale.

Les élèves bénéficient chaque semaine d'un enseignement instrumental en petit groupe 1h00 et en classe orchestre dite Tutti 1h00 assurée par la coordinatrice en charge de la conduite de ce programme.

Cet orchestre comporte : violon 14 enfants, guitare classique 11 enfants, guitare électrique 5 enfants, basses 2 enfants.

Les enfants bénéficieront de cet enseignement jusqu'à la fin de leur scolarité de CM2. De ce fait depuis septembre 2023, ces élèves sont en classe de CM1 et poursuivent le programme.

La nouvelle classe de CE2 constitue le nouvel orchestre à l'école génération 2. Coordonné par le professeur de piano à l'école de musique, ce nouvel orchestre comporte 11 pianos, 9 flutes traversières, 8 xylophones, 8 voix et percussion.

Ces 2 orchestres représentent 68 enfants bénéficiant de ce programme.

L'apprentissage de la musique, quel que soit l'âge auquel il se fait, contribue au développement du cerveau et aide l'enfant à acquérir bien plus qu'une culture musicale. Les compétences qu'il développe sont les mêmes que celles dont il a besoin pour réussir à l'école en développant concentration et discipline. Après avoir permis aux enfants de choisir l'instrument qu'ils souhaitent apprendre, un instrument leur a été personnellement attribué. Il leur est mis à disposition de la même manière que peut l'être un livre scolaire, l'emmènent à la maison pour travailler en autonomie et l'apportent à l'école pour leurs cours.

Nous travaillons déjà sur l'orchestre à l'école génération 3 pour la future classe de CE2 à la rentrée 2024.

LE CONTRAT LOCAL D'AIDE A LA SCOLARITE : CLAS

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité – appelé le plus souvent CLAS – propose aux enfants, en dehors du temps scolaire, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. Une première expérimentation concluante sur l'année scolaire 2021/2022 auprès de 2 groupes de 12 enfants des écoles Victor Asso et Lepeltier nous a conduit à demander sa généralisation pour toutes les écoles de la commune. Nous disposons depuis la rentrée 2022 de 5 collectifs de 12 enfants accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

L'accompagnement scolaire est essentiellement basé sur une relation positive avec l'enfant, nécessaire pour éveiller son intérêt, susciter sa curiosité, lui faire reprendre confiance en lui, acquérir des méthodes et l'aider dans l'organisation de son travail scolaire.

Les actions d'accompagnement dans la scolarité s'organisent en complémentarité avec les parents et les enseignants. C'est un dispositif soutenu par la CAF des Alpes Maritimes qui finance cette action.

Elles visent à :

- Proposer un temps et un lieu où l'enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses potentialités tout en établissant une relation de confiance avec lui
- Apporter des moyens matériels et documentaires pour que l'enfant y trouve les informations qui lui sont nécessaires pour comprendre, assimiler ou développer l'enseignement reçu à l'école
- Élargir ses centres d'intérêt et l'ouvrir à d'autres ressources culturelles (en organisant des sorties aux musées, à la vidéothèque, à la bibliothèque, au théâtre, en lui facilitant l'accès à l'informatique, à Internet, au multimédia)
- Développer sa concentration, son écoute, son organisation, sa capacité à travailler en équipe par la pratique d'activités d'expression (marionnettes, théâtre...) et manuelles
- L'aider à comprendre l'importance des règles et à être capable de les respecter par la pratique de jeux divers

- Donner la possibilité aux parents d'accompagner leur enfant grâce à une meilleure compréhension du milieu scolaire

Le Clas s'adresse aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune pour un total de 60 enfants. Des actions supplémentaires sont organisées avec les parents pour leur donner des clés de lecture et de compréhension du système scolaire et leur permettre de mieux dialoguer avec l'école.

L'AIDE AUX DEVOIRS

Les enfants des écoles trinitaires accueillis le soir dans le cadre des activités périscolaires bénéficient de 30 minutes d'aide aux devoirs chaque soir sous la surveillance des animateurs. Souhaitant favoriser la réussite éducative du plus grand nombre, la municipalité a décidé le renforcement de cette offre pour répondre davantage aux besoins spécifiques de chaque élève avec la mise en place de 2 niveaux d'accompagnement aux devoirs sur le temps périscolaire.

- Maintien des 30 minutes existantes les lundis, mardis, jeudis et vendredis avec des animateurs présents pour encadrer le temps de devoirs auprès des enfants ne présentant pas de difficultés dans leurs apprentissages et en capacité de faire leurs devoirs sans explications supplémentaires.
- Recrutement d'enseignants pour venir renforcer les équipes existantes et assurer un apport pédagogique auprès des enfants ayant besoin de bénéficier d'un complément d'explication pour une meilleure compréhension des leçons à travailler et devoirs à faire

Pour l'année scolaire 2022/2023, les enseignants s'étant portés candidats pour participer à l'aide aux devoirs nous a permis de lancer le dispositif sur l'école Victor Asso et sur l'école Denis Delahaye.

Il s'est poursuivi jusqu'en juillet 2023.

Depuis la rentrée 2023, ce dispositif se poursuit sous l'égide de l'éducation nationale, par la mise en place du contrat PACTE pour que les enseignants réalisent ce travail en plus de leurs heures habituelles en ciblant des enfants pour lesquels des besoins de reprise des fondamentaux sont identifiés. De notre côté, le temps de réalisation des devoirs lors du temps périscolaire pour tous les enfants se poursuit sous la surveillance des animateurs.

Aide aux familles : Le chèque activité jeune

Pour répondre à la demande du Conseil Municipal du 15 décembre 2022, qui mandatait la Caisse des écoles pour la mise en place d'un chèque activité jeune pour tous les trinitaires âgés de moins de 18 ans, le Comité d'administration de la caisse des écoles a voté en date du 14 septembre 2023 le règlement de fonctionnement cadrant ce dispositif.

